Paris, le 22 novembre 2012 - L'UNAIBODE et l'AEEIBO qui rassemblent non seulement les Ibode en poste dans les hôpitaux et cliniques mais aussi les écoles qui forment les élèves (en stage dans les blocs opératoires publics et privés) ont réuni un conseil d'administration à la suite de leur entrevue avec le Cabinet de la Ministre.

Le compte-rendu des « avancées » obtenues lors du dernier rendez-vous avec le Cabinet n'ont pas convaincu les membres du conseil et surtout les représentants régionaux ou des écoles qui ont fait part de l'impatience des Ibode « de terrain » et des élèves qui souhaitent entreprendre des actions locales fortes. Le conseil a demandé au bureau d'envisager tous les moyens pour accélérer une réponse ministérielle claire sur les points essentiels de leurs revendications et notamment sur l'évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

En effet, les associations sont favorables à l'accès au Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (DEIBO) par voie de la VAE et dès 2006, elles ont travaillé sur le projet. Mais, au moment où le Ministère parle d'actes spécifiques Ibode, il semble plus opportun aux associations de proposer aux Infirmiers une VAE basée sur les référentiels (activités, compétences et formation) incluant ces actes exclusifs.

Le conseil d'administration doit alerter le Ministère sur ce point et sur les possibilités «d'opérations loco-régionales » des Ibode ou même des élèves en stage dans leurs hôpitaux et cliniques, principalement en Midi-Pyrénées, à Paris et dans le Nord.

Plusieurs alertes, des réponses inadaptées et sans engagement...

A plusieurs reprises, maintenant, l'Unaibode et l'Aeeibo ont alerté la ministre des Affaires sociales et de la Santé, et son cabinet sur la question de la sécurité des blocs opératoire, dont les infirmières de bloc sont un des acteurs essentiels. Lors de la dernière entrevue, vendredi 16 novembre, le Cabinet de la Ministre a répondu sur certains points.

· A la demande de la reconnaissance de leur métier par la modification de l'article R.4311-11 du Code de la Santé Publique qui précisera la nature des actes exercés « prioritairement» par les Ibode, afin de leur reconnaître la « pratique exclusive d'actes prescriptibles par le chirurgien » le cabinet a indiqué que la Fédération des Spécialités Médicales a donné un avis favorable et qu'un groupe de travail allait être mis en place.

· A la question de la suppression des 2 années d'expériences avant de passer les épreuves d'admission, le cabinet propose de laisser quelques mois d'expérience. Cette proposition ne résout pas la problématique des jeunes infirmières diplômées d'Etat.

· A la question de la reprise de la réingénierie Ibode, le cabinet répond avoir enclenché une

mission d'inspection par l'IGAS et l'IGAENR qui se terminera au printemps 2013. La réingénierie reprendra par la suite... Début des travaux en 2006, reprise en 2013, à quand un nouveau programme ?

Des revendications légitimes, largement relayées et soutenues

Leurs revendications, mises au service d'une sécurité toujours accrue des blocs opératoires, trouvent aujourd'hui un écho bien plus large que celui de la seule profession. Une pétition en faveur de la défense du métier d' Ibode a d'ores-et-déjà réuni près de 10 00 0 signatures, quand la France ne compte que 6 000 infirmières de bloc et 600 élèves Ibode .